



## problème de voisinage entre locataires

Par **lolo2433**, le **01/12/2019** à **13:49**

Bonjour je loue deux maisons mitoyennes j'ai une locataire qui fait vivre un enfer à sa voisine.

Nuisance sonore diurne et nocturne , une main courante à été déposé , la gendarmerie c'est déplacé deux fois mais à chaque fois la musique coupé juste avant .

Peut on résilier le bail ?

Par **jodelariege**, le **01/12/2019** à **14:12**

bonjour

la réponse est oui à condition de respecter les procédures ci dessous...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31522>

Par **lolo2433**, le **01/12/2019** à **15:06**

Nous lui avons fait un courrier plus un courrier d'un avocat. Rien à changer. La gendarmerie c'est déplacé 3 fois à chaque fois musique coupé. Notre avocate nous dit que si nous allons au tribunal nous ne sommes pas sur de gagner pour résilier le bail car le locataire est protégé

Par **janus2fr**, le **01/12/2019** à **15:23**

Bonjour,

Il est toujours très difficile d'obtenir la résiliation du bail en cours, en revanche c'est un motif de non reconduction du bail à l'échéance (motif légitime et sérieux).